

« Mon commerce en ligne » : Aide économique aux commerçants mettant en place une solution de vente via internet (subvention jusqu'à 1 500 €)

Une aide financière pour favoriser le développement de la présence commerciale sur le web des artisans, commerçants, agriculteurs, éleveurs et viticulteurs qui réalisent de la vente aux particuliers : services de réservation de produits avec récupération en click and collect, vente en ligne, campagne de visibilité sur les réseaux sociaux, référencement, etc.

Aide :

- 100% de subvention jusqu'à 500 € de dépenses
- 50 % au-delà avec une aide plafonnée à 1 500 €
- Prise en compte des dépenses engagées à partir du 1er janvier 2020

Bénéficiaires :

- Les commerçants de proximité, artisans indépendants, avec ou sans point de vente, sédentaires ou non (hors franchise), les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs qui réalisent de la vente aux particuliers.
- Ayant leur siège social en Auvergne-Rhône-Alpes
- Avec un effectif de moins de 10 salariés
- Et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales au 1er mars 2020

<https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/mon-commerce-en-ligne-a-decouvrir-en-avant-premiere/>

NB : Aide non cumulable avec l'aide de l'Etat de 500 €.

Le dépôt des dossiers se fera sur le Portail des Aides de la Région.

Aide click & collect et vente à distance : aide pour l'organisation de la vente à emporter et livraison à domicile (subvention jusqu'à 5 000 €)

« Financer mon investissement "Commerce et Artisanat" – Click and collect et vente à distance » :

Il s'agit d'une aide directe aux investissements portés par les commerçants et les artisans indépendants avec point de vente, y compris les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs qui réalisent de la vente aux particuliers dont l'effectif est inférieur à dix salariés pour acquérir du matériel permettant de mettre en place la vente à distance (dispositif click & collect).

Aide :

- La subvention régionale est comprise entre 500 et 5 000 € sur présentation des factures et/ou devis.
- Prise en compte des dépenses engagées à partir du **1^{er} janvier 2020**
- Le taux de la subvention est de 80%.

Sont éligibles les dépenses liées à l'organisation de la vente à emporter et livraison à domicile :

- Aménagements intérieurs et extérieurs : vitrine, comptoir...
- Équipements professionnels spécifiques, mobiliers, équipements informatiques, véhicules utilitaires de livraison, matériels de conditionnement/emballage/transport...
- Fournitures nécessaires de type « consigne ».

Le dépôt des dossiers se fait sur le Portail des Aides de la Région accessible par l'intermédiaire du site Ambitioneco : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/176/319-financer-mon-investissement-commerce-et-artisanat-click-collect-et-vente-a-distance.htm>

Commerçants non sédentaires : financement des investissements matériels (subvention jusqu'à 10 000 €)

« Financer mon investissement "Commerce et Artisanat" - Aide aux commerçants non sédentaires » :

Un nouveau dispositif d'aide à l'investissement adapté aux commerçants non sédentaires, y compris les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs qui réalisent de la vente aux particuliers, dont l'activité s'exerce principalement sur les marchés du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Aide :

- La subvention régionale est comprise entre 500 € et 10 000 € sur présentation des factures et/ou devis.
- Prise en compte des dépenses à partir du **1^{er} janvier 2020**.
- Le taux de la subvention est de 25%.

Dépenses éligibles :

- Matériel lié au point de vente ambulants : véhicules (camions, véhicules utilitaires, véhicules réfrigérés, remorques aménagées),
- Matériel et mobilier forain d'étal,
- Matériels professionnels spécifiques : matériel de pesage, caisses enregistreuses, parasols, barnums, enseignes, équipements informatiques directement liés à l'activité commerciale.

Le dépôt des dossiers se fait sur le Portail des Aides de la Région accessible par l'intermédiaire du site Ambitioneco : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/175/319-financer-mon-investissement-commerce-et-artisanat-aide-aux-activites-non-sedentaires.htm>

Prêts et avances remboursables à taux 0

Fonds Région Unie : "micro entreprises et associations" (avances remboursables à taux 0 jusqu'à 20 000 €)

Financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque des Territoires et les collectivités locales, cette aide consiste en l'octroi d'une avance remboursable, sans restriction sur l'activité et sans exigence de garantie ou de cofinancement. Elle est destinée aux associations employeuses, coopératives, micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants, professions libérales, entreprises de 0 à 9 salariés dont l'établissement est situé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Octroi d'avances remboursables dont les modalités sont les suivantes :

- Taux zéro
- Montant compris entre 3 000 € et 20 000 €
- Durée : 5 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- Pas de garantie exigée
- Pas de cofinancement exigé

Date limite dépôt des dossiers : 31/12/2020

<https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/micro-entreprise-associations>

NB : des évolutions de ce dispositif seront prochainement évoquées avec les partenaires de la Région.

Prêt artisan et commerçant Région Auvergne-Rhône-Alpes – Taux 0%

Prêt à taux 0 % dédié aux artisans ressortissants des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et aux commerçants ressortissants des Chambres de Commerce et d'Industrie à contracter auprès de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes :

- Montant : de 3 000 à 20 000 € : représente 20 % des financements bancaires octroyés et débloqués,
- Durée : 5 ans dont possibilité de 1 an de franchise en capital,
- Objet : Création, Transmission, Reprise et Développement (matériel, immatériel, commercial, process)

- Distribution : par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et les 80 % restant en Prêt complémentaire à taux fixe possible par tout Etablissement Bancaire.
- Garantie par la Région et la Socama (société de caution mutuelle de la Banque Populaire) à hauteur de 50 % chacun
- Pas de frais de dossier

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/130/319-pret-artisan-et-commerçant-region-auvergne-rhone-alpes.htm>

Financement de sites internet pour la vente à distance portés par les associations de commerçants et les collectivités (subvention jusqu'à 25 000 €)

Solution Région Performance Territoriale - Mon territoire commerce en ligne

Cette aide vise à déployer des solutions en faveur de l'activité des commerces, de manière mutualisée à l'échelle d'un territoire (communal, intercommunal, départemental ou régional), pour favoriser la visibilité, l'attractivité et le développement de la vente en ligne : solution de référencement, click and collect, drive, marketplace, fidélisation commerciale.

Aide :

L'aide financière prend la forme d'une subvention avec un taux de financement de 50% à 75% des coûts, une dépense subventionnable minimum de 10 000 € et un plafond de subvention de 25 000 €.

Bénéficiaires :

Les associations de commerçants, communes ou intercommunalités qui mettent en place projet de type : site de e-commerce ou de vente à distance, plateforme mutualisée de vente en ligne, outil de référencement, outil d'analyse de fréquentation, click and collect...

Les dépenses seront éligibles à partir du **1er janvier 2020** de manière rétroactive

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/177/319-mon-territoire-commerce-en-ligne.htm>

Les dossiers de demande seront déposés sur une plateforme dédiée accessible en début de semaine prochaine.

<https://depot.auvergnerhonealpes.fr/AAPECOPROX>

Accompagnement des commerçants dans l'acquisition des pratiques de la vente à distance

- **Un webinaire** leur permettra d'être informés par la Région sur les solutions et dispositifs à leur disposition pour accompagner leur passage au e-commerce ou pour aller encore plus loin pour ceux qui sont déjà plus familiers de ces outils. Ils auront lieu à compter de début décembre.
- **Une hotline** de la Région dédiée aux commerçants artisans sera en outre mise en œuvre d'ici la fin du mois, afin d'apporter un conseil de premier niveau et de les orienter vers des dispositifs, des solutions ou des prestataires.
- Enfin, pour ceux qui souhaiteront s'engager dans une démarche plus avancée, ils pourront bénéficier **d'un accompagnement spécifique de quelques heures avec un conseiller** :

La Région a confié à l'association Entreprises & numérique (ENE) le déploiement du nouveau dispositif "Atouts Numériques" avec l'appui opérationnel des réseaux de proximité des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers et d'Artisanat et le Moulin Digital, ainsi que le soutien financier de l'Europe.

Atouts numériques propose un parcours gratuit et personnalisé :

- Un diagnostic de **maturité numérique** et **d'identification du besoin de l'entreprise**
- **Un accompagnement personnalisé** pour mettre en œuvre le projet numérique (soit 7 à 14 heures d'information/formation + 7 à 14 heures de suivi projet)

Pour plus d'informations : <https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/transformer/atouts-numeriques-ene/>